







































## 16 Terrain de jeu

- 16.1 Le terrain de jeu doit être délimité par :
- des lignes de 50 mm comme stipulé dans le règlement de jeu F I D U W
  - une bande supplémentaire (Figure 11) de couleur nettement contrastée ayant une largeur minimum de 2000 mm,
- 16.2 La table de marque d'une longueur minimum de 6000 mm et de 800 mm de hauteur doit être placée sur une estrade de 200 mm minimum de hauteur.
- 16.3 Tous les spectateurs doivent être assis à une distance d'au moins 5000 mm à l'extérieur des lignes délimitant le terrain.

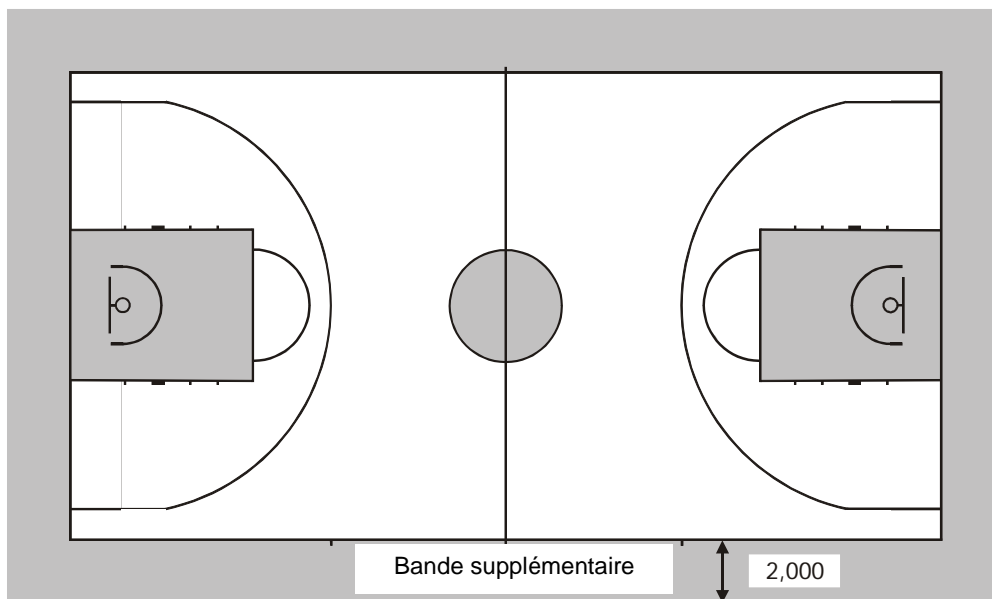


Figure 11 Terrain de jeu

Inclut les décisions d'amendement du Bureau Central de la FIBA  
7-8 Août 2015 à Tokyo (Japon)



5 ( \* / ( 0 ( 1 7 2 ) ) , & , ( / ' 8 % \$ @ . D ( L 7 % \$ / /  
5 q J O H 8 Q ± / D U H Q P R Q W U H R I

### 2.4 Les lignes

7RXWV OHV DLJQHVGRLMQWVH VDFpHVHQ EDCGEXQHDXVHFRXOHXUFRQVUDVNH  
FHQWVqVHVGHODUJHHVWODLUHPHQVWLEOHV









